

Séance du 30 Juillet

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 14

et le 30 juillet à 20 heures 20, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint.

Date de la convocation : 16 juillet
2024

Présents : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme MIGNARD Evelyne, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme DIDIER Dominique, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, Mme SIERRA Aurore, Mme MOUGIN Mélissa,

Date d'affichage : 2 août 2024

Absents : M. MASSARDI Christophe, Mme LALLEMAND Agnès, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIMONT Gérard, M. FEBRE Émilien, Mme BOLLECKER Brigitte, M. ODRION Alexandre,

Pouvoirs : M. MASSARDI Christophe à M. PIGHETTI Alexandre, Mme LALLEMAND Agnès à Mme DIDIER Dominique, Mme CHEVILLEY Nathalie à M. BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Mme BUSSY Angélique

DCM 2024/36 : Attribution de Subvention pour l'amélioration de l'habitat

Mr Billy rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du Conseil du 13 Février 2023, Délibération numéro DCM N°2023/5 il a été décidé la mise en place d'une aide financière pour l'amélioration de l'habitat en complément de celle mis en place par la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône. La mise en place de cette aide permet également à la commune et à la CCHVS de répondre à l'exigence en termes de politique d'habitat demander dans le cadre du programme PVD. Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la commune.

L'étude de l'éligibilité de ces aides est effectuée par la communauté de communes puis adresser à la commune. Nous avons reçu ce jour 6 dossiers éligible.

Il est proposé au conseil de voté l'attribution des aides ci-dessous :

- Un dossier installation jeunes ménages de Mme VINOT Chloé et Mr BAUDEY Léo pour une subvention de 200 €,
- Un dossier installation jeunes ménages de Mme DEVAUX Aurélia et Mr LEGRAND Fabien pour une subvention de 200 €,
- Un dossier installation jeunes ménages de Mr LARCHER Bastien pour une subvention de 200 €,
- Un dossier autonomie de Mme TERREAUX Thérèse pour une subvention de 200 €,
- Un dossier autonomie de Mr CARD Jean-François pour une subvention de 200 €,
- Un dossier façade de Mme LALLEMAND Agnès pour une subvention de 500 €.

Le pouvoir de Mme LALLEMAND Agnès à Mme DIDIER Dominique n'est pas utilisé pour le vote de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve d'octroyer ces subventions,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à émettre les mandats correspondants,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Voté à l'unanimité

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le 1^{er} adjoint,
Jean Louis BILLY



Séance du 30 Juillet

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE MEMBRES

et le 30 juillet à 20 heures 20, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 15

Présents : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme MIGNARD Evelyne, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme DIDIER Dominique, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, Mme SIERRA Aurore, Mme MOUGIN Mélissa,

Date de la convocation : 16 juillet
2024

Date d'affichage : 2 août 2024

Absents : M. MASSARDI Christophe, Mme LALLEMAND Agnès, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIMONT Gérard, M. FEBRE Émilien, Mme BOLLECKER Brigitte, M. ODRION Alexandre,

Pouvoirs : M. MASSARDI Christophe à M. PIGHETTI Alexandre, Mme LALLEMAND Agnès à Mme DIDIER Dominique, Mme CHEVILLEY Nathalie à M. BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Mme BUSSY Angélique

DCM 2024/37 : Augmentation des tarifs d'assainissement

Mr le 1^{er} Adjoint propose au conseil municipal d'augmenter la part variable d'assainissement au 1^{er} janvier 2025. L'augmentation de la part variable doit permettre le financement de la réalisation d'un nouveau schéma directeur et les travaux qui vont en découler.

De plus, pour pouvoir bénéficier des aides publiques existantes pour cette thématique, nous devons atteindre un seuil minimal de 1,40 €/m³ pour la part variable.

Pour rappel les tarifs en vigueur sont les suivants :

- 16 € pour la part fixe assainissement
- 1.0417 cts/m³ d'eau pour la part variable assainissement

Il est proposé d'augmenter la part variable de 36 cts/m³ portant ainsi la part à 1.4017 cts/m³

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à augmenter la part variable assainissement à compter du 1^{er} janvier 2025.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Voté à l'unanimité

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Le 1^{er} adjoint,

Jean Louis BILLY



Séance du 30 Juillet

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 15

et le 30 juillet à 20 heures 20, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint.

Date de la convocation : 16 juillet
2024

Présents : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme MIGNARD Evelyne, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme DIDIER Dominique, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, Mme SIERRA Aurore, Mme MOUGIN Mélissa,

Date d'affichage : 2 août 2024

Absents : M. MASSARDI Christophe, Mme LALLEMAND Agnès, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIMONT Gérard, M. FEBRE Émilien, Mme BOLLECKER Brigitte, M. ODRION Alexandre,

Pouvoirs : M. MASSARDI Christophe à M. PIGHETTI Alexandre, Mme LALLEMAND Agnès à Mme DIDIER Dominique, Mme CHEVILLEY Nathalie à M. BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Mme BUSSY Angélique

DCM 2024/39 : Création de deux emplois non permanents au service administratif

- Vu le code général de fonction publique, notamment son article L332-23 1° ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
- Vu le budget de la collectivité ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à une réorganisation des services administratifs en vue d'optimiser les flux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **OU** à la majorité

- Décide de créer 2 emplois non permanent en référence au grade d'adjoint administratif territorial et adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois maximum sur une même période de 18 mois allant du 1^{er} août 2024 au 31 janvier 2026,
- Précise que l'accroissement temporaire d'activité est justifié par une réorganisation des services administratifs,
- Précise que l'agent sera recruté à temps non complet à hauteur de 16 heures hebdomadaires (soit 16/35^{ème} d'un temps plein), sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique **C**, pour assurer les fonctions suivantes : assistante administrative.
- Pour le recrutement d'un agent contractuel :
 - ✓ Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants :
 - ✓ Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience,
 - ✓ Pour le grade d'adjoint administratif territorial entre l'indice brut minimum 367/indice majoré minimum 366 et l'indice brut maximum 432 / indice majoré maximum 387
 - ✓ Pour le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe entre l'indice brut minimum 368 / indice majoré minimum 367 et l'indice brut maximum 486 / indice majoré maximum 425,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité,

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le 1^{er} adjoint,
Jean Louis BILLY



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-SaôneEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUSSEY

Séance du 30 Juillet

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 15

et le 30 juillet à 20 heures 20, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint.

Date de la convocation : 16 juillet
2024

Présents : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme MIGNARD Evelyne, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme DIDIER Dominique, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, Mme SIERRA Aurore, Mme MOUGIN Mélissa,

Date d'affichage : 2 août 2024

Absents : M. MASSARDI Christophe, Mme LALLEMAND Agnès, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIMONT Gérard, M. FEBRE Émilien, Mme BOLLECKER Brigitte, M. ODRION Alexandre,

Pouvoirs : M. MASSARDI Christophe à M. PIGHETTI Alexandre, Mme LALLEMAND Agnès à Mme DIDIER Dominique, Mme CHEVILLEY Nathalie à M. BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Mme BUSSY Angélique

DCM 2024/40 : Désaffectation de l'usage public de parcelles aux Grands Sillons

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L.2141-1 et suivants,

Considérant le plan parcellaire établi par le Cabinet Boffy.

Considérant que lesdits parcelles cadastrées 477, 478, 479 et 480 sises les Grands Sillons ainsi que les jeux sont supprimés et ne sont plus affectés à une mission de service public,

Considérant qu'il convient à présent de constater leur désaffectation,

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les explications qui précédent et en avoir délibéré,

Décide :

- **De constater** la désaffectation des parcelles 477, 478, 479, 480 les Grands Sillons et des jeux se trouvant dessus
- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

Voté à l'unanimité

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Le 1^{er} adjoint,
Jean Louis BILLY



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 15

Date de la convocation : 16 juillet
2024

Date d'affichage : 2 août 2024

Séance du 30 Juillet

L'an deux mil vingt quatre

et le 30 juillet à 20 heures 20, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint.

Présents : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme MIGNARD Evelyne, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme DIDIER Dominique, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, Mme SIERRA Aurore, Mme MOUGIN Mélissa,

Absents : M. MASSARDI Christophe, Mme LALLEMAND Agnès, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIMONT Gérard, M. FEBRE Émilien, Mme BOLLECKER Brigitte, M. ODRION Alexandre,

Pouvoirs : M. MASSARDI Christophe à M. PIGHETTI Alexandre, Mme LALLEMAND Agnès à Mme DIDIER Dominique, Mme CHEVILLEY Nathalie à M. BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Mme BUSSY Angélique

DCM 2024/42 : Location logement communal au 42 Rue Gambetta

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la candidature de Mr et Mme GILLOUX Ismaël et Rachida pour louer le logement communal situé au 42 Rue Gambetta (1^{er} étage).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer un bail avec Mr et Mme GILLOUX Ismaël et Rachida à compter du 1^{er} Septembre 2024,
- **FIXE** le loyer mensuel à 504.07 (IRL 4^{ème} semestre 2023) €,
- **FIXE** la caution à un mois de loyer

Voté à l'unanimité

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le 1^{er} adjoint,
Jean Louis BILLY



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 15

Date de la convocation : 16 juillet
2024

Date d'affichage : 2 août 2024

Séance du 30 Juillet

L'an deux mil vingt quatre

et le 30 juillet à 20 heures 20, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint.

Présents : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme MIGNARD Evelyne, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme DIDIER Dominique, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, Mme SIERRA Aurore, Mme MOUGIN Mélissa,

Absents : M. MASSARDI Christophe, Mme LALLEMAND Agnès, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIMONT Gérard, M. FEBRE Émilien, Mme BOLLECKER Brigitte, M. ODRION Alexandre,

Pouvoirs : M. MASSARDI Christophe à M. PIGHETTI Alexandre, Mme LALLEMAND Agnès à Mme DIDIER Dominique, Mme CHEVILLEY Nathalie à M. BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Mme BUSSY Angélique

DCM 2024/43 : Subvention AFR Noroy pour la réalisation de travaux de voirie

L'AFR de Noroy a réalisé des travaux de voirie sur deux chemins d'exploitations :

- Chemin de Chantoin
- Chemin au lieu-dit La Lochère

Le montant des travaux s'élève à 8 561.62 € TTC, il convient d'attribuer une subvention de 1 000 € pour la réalisation de ces travaux car les chemins rénovés par l'AFR desservent des chemins communaux d'exploitations forestières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'AFR de Noroy les Jussey,
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à émettre les titres et mandats correspondants,
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Voté à l'unanimité

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Le 1^{er} adjoint,
Jean Louis BILLY



Séance du 30 Juillet

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE MEMBRES

et le 30 juillet à 20 heures 20, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 15

Présents : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme MIGNARD Evelyne, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme DIDIER Dominique, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, Mme SIERRA Aurore, Mme MOUGIN Mélissa,

Date de la convocation : 16 juillet
2024

Date d'affichage : 2 août 2024

Absents : M. MASSARDI Christophe, Mme LALLEMAND Agnès, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIMONT Gérard, M. FEBRE Émilien, Mme BOLLECKER Brigitte, M. ODRION Alexandre,

Pouvoirs : M. MASSARDI Christophe à M. PIGHETTI Alexandre, Mme LALLEMAND Agnès à Mme DIDIER Dominique, Mme CHEVILLEY Nathalie à M. BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Mme BUSSY Angélique

DCM 2024/44 : Délibération portant création d'un poste permanent en raison d'une modification supérieure à 10 % de la durée hebdomadaire de service initiale permettant l'affiliation à la CNRACL

*– Emploi permanent –
(CGFP)*

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
- Vu la délibération du 30 juillet 2024 portant création d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 1h30 minutes hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions suivantes : nettoyage des locaux professionnels au 21 rue de l'Hôtel de Ville à Jussey ;
- Vu le budget de la collectivité ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 25 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le nombre d'heures de travail afférent au poste, initialement fixé par la délibération susvisée portant création de l'emploi permanent, que cette modification est supérieure à 10 % de la durée hebdomadaire de service initiale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de :
 - Créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 1 heure 30 minutes hebdomadaire (soit 1.50./35^{ème} d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions suivantes : ménage des locaux professionnels et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise Madame Le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'Unanimité

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le 1^{er} adjoint,
Jean Louis BILLY



Le 1^{er} adjoint :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Séance du 30 Juillet

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE MEMBRES

et le 30 juillet à 20 heures 20, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 15

Présents : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme MIGNARD Evelyne, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme DIDIER Dominique, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, Mme SIERRA Aurore, Mme MOUGIN Mélissa,

Date de la convocation : 16 juillet
2024

Absents : M. MASSARDI Christophe, Mme LALLEMAND Agnès, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIMONT Gérard, M. FEBRE Émilien, Mme BOLLECKER Brigitte, M. ODRION Alexandre,

Date d'affichage : 2 août 2024

Pouvoirs : M. MASSARDI Christophe à M. PIGHETTI Alexandre, Mme LALLEMAND Agnès à Mme DIDIER Dominique, Mme CHEVILLEY Nathalie à M. BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Mme BUSSY Angélique

DCM 2024/38 : Création de deux emplois non permanents à la crèche

Vu le code général de fonction publique, notamment son article L332-23 1° ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de la collectivité (ou du syndicat ou de l'établissement) ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité (ou du syndicat ou de l'établissement) ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à une réorganisation des services en lien avec les fluctuations de la fréquentation et l'arrivée de plusieurs bébés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de créer 2 emplois non permanent en référence au grade d'adjoint d'animation territorial, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 19/08/2024 au 20/02/2026 inclus,
- Précise que l'accroissement temporaire d'activité est justifié par la fluctuation de la fréquentation et l'arrivée de plusieurs bébés,
- Précise que l'agent sera recruté à temps complet (soit 35/35^{ème} d'un temps plein), sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C, pour assurer les fonctions suivantes : adjoint d'animation,

- Pour le recrutement d'un agent contractuel :
 - ✓ Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : être titulaire du BAFA et/ou CAP PETITE ENFANCE.
 - ✓ Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 366 et l'indice brut maximum 432 / indice majoré maximum 387,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité

Modifier pour erreur Matérielle

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus
Pour extrait conforme

Le 1^{er} adjoint,
Jean Louis BILLY



Le Maire, :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Séance du 30 Juillet

L'an deux mil vingt quatre

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 15

et le 30 juillet à 20 heures 20, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BILLY Jean-Louis, 1^{er} adjoint.

Date de la convocation : 16 juillet 2024

Présents : M. PETRIGNET Didier, M. HUGUENOT Philippe, Mme MIGNARD Evelyne, Mme BUSSY Angélique, Mme MADRON Yvette, M. ECHILLEY Jacques, Mme DIDIER Dominique, M. PIGHETTI Alexandre, M. LEVERT Ludovic, Mme SIERRA Aurore, Mme MOUGIN Mélissa,

Date d'affichage : 2 août 2024

Absents : M. MASSARDI Christophe, Mme LALLEMAND Agnès, Mme CHEVILLEY Nathalie, M. PIMONT Gérard, M. FEBRE Émilien, Mme BOLLECKER Brigitte, M. ODRION Alexandre,

Pouvoirs : M. MASSARDI Christophe à M. PIGHETTI Alexandre, Mme LALLEMAND Agnès à Mme DIDIER Dominique, Mme CHEVILLEY Nathalie à M. BILLY Jean-Louis,

Secrétaire de séance : Mme BUSSY Angélique

DCM 2024/41 : DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET N°1 et N°2

- 1) Mr Billy, informe qu'il y a lieu de procéder à une modification du Budget Primitif 2024, pour régulariser la vente de l'ancien véhicule et l'achat du nouveau. Il propose alors la DM suivante :

<u>Fonctionnement</u>				<u>Investissement</u>			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
<u>Articles</u>	<u>Montants</u>	<u>Articles</u>	<u>Montants</u>	<u>Articles</u>	<u>Montants</u>	<u>Articles</u>	<u>Montants</u>
				2151 (Voirie)	-1 800 €	2157 (Vente véhicule)	19 500 €
				2182 (Achat véhicule)	21 300 €		

- 2) Mr Billy, informe qu'il y a lieu de procéder à une modification du Budget subventions relatives à l'habitat. Il propose alors la DM suivante :

<u>Fonctionnement</u>				<u>Investissement</u>			
<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
<u>Articles</u>	<u>Montants</u>	<u>Articles</u>	<u>Montants</u>	<u>Articles</u>	<u>Montants</u>	<u>Articles</u>	<u>Montants</u>
65748 (Subvention)	-6 000 €			20422 (Bâtiment)	+6 000 €	021 (Transfert Fonctionnement)	+6 000 €
023 (Transfert Investissement)	+6 000 €						

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant, à effectuer ces décisions modificatives.

Voté à l'unanimité

Fait et Délibéré, les jours, mois et ans que dessus

Pour extrait conforme

Le 1^{er} adjoint,
Jean Louis BILLY

